

LA PARTICIPATION DE TRAVAILLEURS SOUS CEP AUX MODULES LIRE ET ECRIRE « FORMATION DE BASE EN FRANÇAIS : LECTURE - ECRITURE - COMMUNICATION - CALCUL »

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010-2011

Pour TOUT Lire et Ecrire (Wallonie et Bruxelles)

Le module de formation de Lire et Ecrire, intitulé « Formation de base en français : lecture - écriture - communication - calcul », a été admis en 2003 au titre de formation professionnelle, ouvrant le droit au Congé Éducation Payé (CEP). Cette formation est dispensée par les Régionales de Lire et Écrire en Wallonie, ainsi que par les Locales de Lire et Écrire Bruxelles. Le présent rapport donne une vision quantitative de l'utilisation du CEP dans les modules de formation dispensés par les Régionales wallonnes et les Locales bruxelloises de Lire et Ecrire, et met en lumière des éléments d'analyse d'ordre qualitatif.

Les données ont été récoltées dans le cadre d'interviews personnalisées avec les apprenants sous CEP, menées soit par les personnes d'accueil, soit par les formateurs.

EN 2010 - 2011, 18 TRAVAILLEURS ONT BÉNÉFICIÉ DU CEP DANS LE CADRE DE LEUR FORMATION EN ALPHABÉTISATION CHEZ LIRE ET ECRIRE.

I. DONNEES ADMINISTRATIVES

Lire et Ecrire en Wallonie
Rue Saint-Nicolas, 2
5000 Namur
Belgique

Personne de contact :
Aurélie Storme
aurelie.storme@lire-et-ecrire.be
081242505

Formation :

N° d'agrément : F61905

Intitulé de la formation : Formation de base en français : lecture - écriture - communication - calcul

II. DONNEES CONCERNANT LES PARTICIPANTS

Le tableau suivant donne un aperçu des formations suivies par les 18 bénéficiaires du CEP en 2010-2011.

Lieu de formation	Intitulé du module de formation	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures total	Nombre de participants bénéficiant du CEP
Lire et Ecrire Hainaut occidental	« Alphabétisation »	3	102	1
	« Alphabétisation »	9	114	1
Lire et Ecrire Namur	« Alphabétisation »	6	216	1
Lire et Ecrire Verviers	« Ecrit »	15	155	1
	« Soir »	4	132	1
Lire et Ecrire Luxembourg	« Alphabétisation »	6	114	1
	« Alphabétisation »	6	180	1
	« Alphabétisation »	6	180	1
	« Alphabétisation »	6	108	1

	« Alphabétisation »	6	156	1
	« Alphabétisation »	5	126	1
	« Alphabétisation »	6	72	1
	« Alphabétisation »	6	126	1
Lire et Ecrire Brabant wallon	« Alpha multi niveaux »	4	132	1
Lire et Ecrire Bruxelles Nord-Ouest	« Alphabétisation »	7	56	1
Lire et Ecrire Bruxelles Nord-Est	« LEE Debt »	6	198	1
Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage	« Alphabétisation »	9	332	2
Total :				18

La formation en alphabétisation de Lire et Ecrire concerne toute personne de plus de 18 ans qui ne possède pas les compétences correspondant au Certificat d'Etude de Base (CEB)¹. Les 18 personnes qui ont suivi la formation en 2010-2011 grâce au dispositif du CEP présentent les caractéristiques suivantes :

Sexe des personnes sous CEP à Lire et Ecrire en 2010-2011	
Hommes	11
Femmes	7

Niveau scolaire des personnes sous CEP à Lire et Ecrire en 2010-2011	
Sans diplôme	16
CEB	-
Supérieur au CEB	1 (enseignement spécialisé)
Inconnu	1

Horaire de travail des personnes sous CEP à Lire et Ecrire en 2010-2011	
Temps plein	12
Temps partiel	3
Inconnu	3

Moment de suivi de la formation par les personnes sous CEP à Lire et Ecrire en 2010-2011	
Sur le temps de travail	11
Hors temps de travail	4
Partiellement sur le temps de travail	3

Secteurs d'activité des personnes sous CEP en 2010-2011	
Titres services	1

¹ Donc y compris les personnes qui ont obtenu un diplôme égal ou supérieur au CEB sans pour autant en maîtriser les compétences.

Service d'aide familiale	1
Industriel	3
Transformation du bois	5
Logistique	1
Nettoyage	2
Crèche	1
Construction	1
Inconnu	3

III. EVALUATION DE LA FORMATION

1. Caractéristiques et impacts des modules de formation Lire et Ecrire auxquels ont participé des travailleurs sous CEP

Objectifs généraux

Les modules de la « formation de base en français : lecture - écriture - communication - calcul » visent avant tout l'insertion sociale et professionnelle des apprenants. Concrètement, ils permettent aux apprenants d'acquérir les outils du langage (écrit et oral) et du calcul, afin de :

- favoriser leur autonomie, renforcer leur compréhension et maîtrise de leurs environnements social et professionnel ;
- développer leur polyvalence ;
- préciser leur positionnement par rapport à leur environnement ;
- leur faire prendre conscience de leurs droits au sein de l'entreprise ;
- leur donner le goût d'investir d'autres secteurs de formation ;
- les maintenir à l'emploi et/ou favoriser une montée en qualification professionnelle.

La formation ne fait pas l'objet de contraintes en termes de niveau à atteindre en fin de module : Lire et Ecrire favorise en effet une approche qui consiste à définir les objectifs de formation en concertation avec les apprenants, sur base de leurs motivations propres et de leur rythme d'apprentissage, dans la perspective d'un contrat de formation plus égalitaire. Cela permet de rencontrer au mieux les besoins et envies réels des principales personnes concernées, et de leur donner davantage d'emprise sur le processus d'apprentissage. Ce sont de plus les apprenants eux-mêmes qui évaluent la formation qu'ils ont suivie, selon une méthode d'auto-évaluation.

Impacts rapportés par les apprenants sous CEP

Les apprenants travailleurs ont mentionné dans leurs évaluations l'acquisition de compétences générales, applicables non seulement dans leur travail, mais aussi utiles dans le cadre de leur vie privée : confiance en soi, plus grande autonomie, meilleure capacité à s'exprimer oralement et par écrit, meilleure capacité de lecture, etc.

En plus de cela, les apprenants notent un impact positif des formations sur leur travail et leur évolution au sein de l'entreprise :

- autonomie et assurance :

« Je suis contente de venir car je me sens plus sûre de moi quand j'arrive au travail et qu'on me demande de faire quelque chose. Ça me permet aussi de suivre un peu mes enfants à l'école et pour moi c'est important. »

« La formation m'a apporté beaucoup de choses. Je me débrouille et demande moins d'aide. Je peux aider les autres dans mon travail. »

« J'ai rencontré plein de gens comme moi et ça m'a rassuré. Maintenant quand je rencontre des personnes qui sont comme moi, je leur dis de venir à Lire et Ecrire. »

- capacité à comprendre les consignes :
 - « Je peux comprendre le planning, savoir où mon nom et celui de mes collègues se situent sur le tableau. »
- capacité à lire les étiquettes sur les produits vendus :
 - « Dans l'école où je travaille, je dois remplir les distributeurs de boissons. J'ai plus facile qu'avant car je peux lire les étiquettes des produits, en tout cas j'essaie et je me débrouille. »
 - « Je peux lire les étiquettes des produits que j'utilise, ne pas les mélanger. »
- capacité à trouver les informations, les dossiers demandés par les responsables ou les clients :
 - « Je peux me déplacer plus facilement, chercher un nom pour téléphoner, reconnaître une lettre-courrier, me servir des différents moyens de communication. »
 - « Je peux m'entretenir avec les clients, demander des explications supplémentaires savoir converser avec les clients, les collègues, les responsables. »
- capacité à lire le règlement de travail et les consignes de sécurité :
 - « Je peux lire le règlement de travail. »
 - « Cela me permet d'avoir une meilleure compréhension des consignes sur mon lieu de travail et envisager la possibilité de promotion professionnelle. »
- capacité à rédiger de petites notes de travail :
 - « Je me sens enfin un peu à l'aise quand je dois faire les notes quand je reviens des chantiers. Même si je fais encore des fautes, on comprend ce que je veux dire plus facilement. »
- capacité à compléter des documents administratifs liés au travail :
 - « C'est important aussi pour tous les papiers avec le syndicat. »

2. Le CEP - évaluation

Notons tout d'abord que le nombre de personnes ayant eu recours au CEP en 2010-2011 est le plus élevé depuis que la formation de Lire et Ecrire y ouvre le droit. L'évolution du nombre de personnes au fil des années est illustrée dans le tableau suivant :

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'apprenants sous CEP :	14	10	5	4	10	18

Nous supposons que cette hausse résulte entre autre d'une tendance grandissante à promouvoir, au sein de Lire et Ecrire, une meilleure information des apprenants concernant l'existence et les avantages de ce dispositif. Comme en témoignent les personnes ayant bénéficié du CEP en 2010-2011, les formateurs et accueillants sont en effet de plus en plus nombreux à informer systématiquement les apprenants travailleurs de l'existence de ce dispositif, du droit des travailleurs à en bénéficier, des avantages qu'il offre, et à les encourager à y avoir recours. Dans certains cas, les travailleurs ont été informés directement par leur employeur ou leur représentant syndical, notamment suite à des actions de sensibilisation de ces acteurs par Lire et Ecrire, ou même à la mise en place de collaborations, comme avec le secteur des Titres Services. Enfin un autre vecteur par lequel les travailleurs ont été informés est tout simplement le « bouche à oreille », qui se fait via les travailleurs qui bénéficient déjà du CEP.

Les avantages du CEP

Pour les participants, le dispositif CEP a permis de suivre une formation sans perte de salaire, pendant leur temps de travail, ou en dehors mais avec un système de récupération des heures supplémentaires passées en formation. C'est le principal avantage que tous les apprenants citent de façon spontanée.

Sans ce dispositif, les apprenants affirment en effet ne pas disposer du temps et des moyens financiers nécessaires pour suivre une formation en plus de leur travail, pour la plupart à temps plein. Des raisons organisationnelles (mobilité, garde d'enfant, autres raisons familiales) les en empêchent, ainsi que la fatigue souvent liée à la pénibilité du travail. De plus, s'agissant de travailleurs souvent précarisés, le maintien de la rémunération est un élément déterminant dans leur choix de suivre une telle formation.

Par ailleurs, plusieurs apprenants rapportent que leur employeur les soutient dans leur démarche de formation dans le cadre du CEP, en tenant compte des horaires de formation pour aménager leur charge de travail tout en maintenant leur salaire. Le caractère formel du dispositif du CEP amène sans doute les employeurs à être en effet plus enclins à valoriser et encourager la formation en alpha suivie dans ce cadre. Leur soutien et la flexibilité qui en découle, par rapport aux horaires et à la charge de travail, sont des facteurs très importants pour les travailleurs en formation, qui craignent souvent d'être mal vus ou même de perdre leur emploi s'ils suivent la formation en alpha.

Les freins / difficultés

Il est clair que le nombre de travailleurs ayant recours au CEP pour suivre la formation en alpha de Lire et Ecrire est encore très limité. Cela s'explique par diverses raisons, notamment :

- la honte de révéler ses difficultés de lecture et d'écriture dans l'entreprise ;
- la crainte des réactions des collègues ou de l'employeur ;
- la crainte de perdre son emploi ;
- le fait que certaines personnes estiment que leur demande de formation est liée à leur vie privée, et qu'il n'est donc pas légitime d'utiliser le temps de travail pour suivre une formation.

Par ailleurs, par rapport aux avantages cités ci-avant, certains freins ou difficultés sont également mentionnés par les apprenants qui suivent la formation dans le cadre du CEP.

Ainsi, les complexités administratives liées à l'obtention du CEP sont notamment relevées : les démarches pour obtenir le CEP peuvent en effet être relativement longues ; par ailleurs les documents administratifs à remplir peuvent représenter un frein pour des personnes qui ont des difficultés de lecture et d'écriture.

De plus, une difficulté mentionnée par la plupart des apprenants sous CEP est liée au temps, plus précisément au nombre limité d'heures de formation. La formation en alphabétisation dépasse en effet largement les heures octroyées par le CEP. Apprendre à lire et écrire, à calculer nécessite beaucoup d'investissement et plus de temps qu'une formation traditionnelle. La durée limitée du temps de formation par semaine décourage certains apprenants parce qu'ils oublient ce qu'ils ont appris d'une rencontre à l'autre, ou estiment ne pas avancer assez vite.

En conclusion, le CEP est un outil important qui reconnaît le droit des travailleurs à la formation continue et définit un cadre formel pour leur permettre d'exercer ce droit. Pour les travailleurs en difficultés de lecture et d'écriture, il constitue une opportunité de suivre une formation qui leur permet de se maintenir dans l'emploi ou de suivre d'autres formations qualifiantes, et de maîtriser davantage leur environnement professionnel par une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs au sein de l'entreprise. Le CEP est donc un outil à préserver, à étendre et à promouvoir. L'utilisation de ce dispositif restant manifestement encore largement marginale parmi les travailleurs en situation d'illettrisme, il est crucial de renforcer l'information qui est diffusée concernant son existence et ses avantages, tout en poursuivant un travail de « dé-stigmatisation » et d'information concernant l'illettrisme auprès des différents acteurs de l'entreprise - travailleurs, employeurs et syndicats.